

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée
Commission Thématique N°1 :
Gestion et protection de la ressource en eau souterraine

Compte rendu de la réunion du 23 juin 2015
Mairie de Croisilles

Etaient présents :

Mme BLIN Céline, animatrice du SAGE de la Sensée.
Mr CLEMENT Grégory, représentant la DDTM du Pas-de-Calais.
Mr DE GUILLEBON DE RESNES Christophe, représentant le Syndicat des propriétaires agricoles, exploitants et ruraux du Pas-de-Calais.
Mr DEBAVELAERE Michel, Conseiller Municipal de Vitry-en-Artois.
Mr DUE Gérard, Président de la Commission Thématique N°1.
Mr DUMINIL Philippe, Adjoint au Maire de Guemappe.
Mr FONTAINE Laurent, représentant la Communauté de Communes du Sud-Artois.
Mr FUND Frédéric, représentant la Communauté d'Agglomération du Douaisis.
Mr GLACET Jean-Marie, représentant la Chambre d'Agriculture du Nord.
Mr HERBO Gustave, Président de l'association du MNLE Sensée-Scarpe Artois-Douaisis.
Mr JOLY Luc, Conseiller Municipal de Dury.
Mme LEFEVRE Patricia, représentant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.
Mr LEVEQUE Jean, représentant le Comité Sensée Environnement, MNLE.
Mr MERVEILLE Laurent, Conseiller Municipal de Beaumetz-les-Cambrai.
Mr THIEBAUT Fabrice, chargé de mission à l'Institution Interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée.

Absents, excusés :

Mme AUBERT Géraldine, représentant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.
Mr BECQUES Michel, Maire Adjoint de Bapaume.
Mr BLONDEL Jean-François, représentant le Conseil Général du Pas-de-Calais.
Mr BONNAVE Yves, Conseiller Municipal de Monchy-le-Preux.
Mr BOUSSEMARD Jean-Paul, Maire de Noreuil.
Mme BOUTTEMY Marie-Claire, Maire Adjointe de Frémicourt.
Mr BULOT Christian, représentant la Chambre d'Agriculture de Région Nord – Pas-de-Calais.
Mr BURDIAC Eugène, Président du SIESA.
Mme CALVEZ-MAES Caroline, représentant la DREAL Nord-Pas-de-Calais.
Mr CANDAT Jean-Louis, Conseiller Municipal de Vaulx-Vraucourt.
Mr CARDIN Christian, représentant le BRGM.
Mr CAVENAILE Michel, représentant le MNLE Sensée.
Mr CHRZAN René, représentant la conserverie BPL.
Mme CHUQUET Karine, représentant les VNF.
Mme CHYLAK Natassia, représentant le Conseil Général du Pas-de-Calais.
Mme CIGLIANA Sylviane, représentant la DDTM du Nord.

Mme COMELLI Renée, Maire de Pelves.
Mr COMPAGNONI Bruno, Conseiller Municipal de Paillencourt.
Mr COQUELLE Gilles, Conseiller Municipal d'Arleux.
Mr COTTEL Jean-Jacques, Président de la Communauté de Communes du Sud-Artois.
Mr COURTECUISSÉ André, représentant la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais.
Mr COURTECUISSÉ Edouard, représentant la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais.
Mr DANEL Stéphane, Conseiller Municipal de Sains-les-Marquion.
Mr DELATTRE Dominique, Maire Adjoint de Saint-Martin-sur-Cojeul.
Mr DELATTRE Henry, Vice-Président de la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
Mr DELEBECQUE Patrick, représentant la DDTM du Nord.
Mr DELMOTTE Michel, Maire de Boisieux-St-Marc.
Mr DELOEIL Joël, Conseiller Municipal de Buissy.
Mme DERNONCOURT Tiphaine, représentant la Communauté d'Agglomération du Douaisis.
Mme DEROUBAIX Anne-Sophie, Maire de Sailly-en-Ostrevent.
Mr DESMAREST Pierre, Directeur de l'Agence d'Arras Compagnie Générale des Eaux.
Mr DEWULF Jacques, représentant la DDAF du Nord.
Mr DHENRY Bernard, représentant l'association Trinquise Environnement.
Mr DUBOIS Frédéric, Conseiller Municipal d'Haynecourt.
Mr DUEZ Pascal, Maire de Villers-en-Cauchies.
Mr DURBISE Denis, représentant le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.
Mr DURIEZ Régis, représentant l'association du MNLE.
Mme ELLUIN Béatrice, Conseillère Municipale de Croisilles.
Mr FASCIAUX Jean-Luc, Maire d'Estrun.
Mr GODART Gérald, Conseiller Municipal de Ficheux.
Mr GRATEPANCHE Dominique, Conseiller Municipal de Monchecourt.
Mme GUILLAUME Emeline, représentant la Communauté d'Agglomération du Douaisis.
Mr GUZINSKI Edmond, Conseiller Municipal d'Hordain.
Mme HAEGHAERT Catherine, représentant le SCOT du Douaisis.
Mr HENNEBICQ Michel, représentant la FDSEA.
Mr JEDELE Julien, représentant la DDTM du Pas-de-Calais.
Mme JONIAUX Sylvie, Conseillère Municipale de Vitry-en-Artois.
Mr LACROIX André, Maire de Fresnes-les-Montauban.
Mr LEBLANC Jean-Claude, Conseiller Municipal de Beaumetz-les-Cambrai.
Mme LEDDA Carole, représentant la Direction du Développement Local, service eau-hydraulique.
Mr LEFEBVRE Eugène, Maire Adjoint de Bapaume et Vice-Président du SIESA.
Mme LEPOIVRE Isabelle, Conseillère Municipale de Lécuse.
Mr LEPRETRE André, Maire de Wavrechain-sous-Faulx.
Mme LETURCQ Françoise, Maire adjointe d'Hermies.
Mme LEVEQUE Camille, représentant la FNSEA.
Mr LEVIS Jean-Claude, Maire de Neuville-Vitasse.
Mr MACIEJEWSKI Edouard, Conseiller Municipal d'Hermies.
Mr MATHON Bernard, représentant la DDTM du Pas-de-Calais.
Mr MROZ Rodrigue, Maire de Récourt.
Mr NORMAND Arnold, Maire de Roeux.
Mr OSTE Bertrand, représentant la DDTM du Pas-de-Calais.
Mr PALMIOTTI Sébastien, représentant le Syndicat Mixte du SCOT du Cambrésis.
Mr PARSY Alain, Maire d'Haynecourt.

Mr PETIT Marcelin, représentant l'association du Trinquise Environnement.
Mme PICKAERT Ludivine, représentant Noréade.
Mme PICQUE Odille, représentant l'association du MNLE.
Mr POULAIN Gilles, Maire de Brunémont.
Mr QUENSON Daniel, Président du SIVAL, adjoint au maire de Roeux.
Mr REBOUT Mathieu, Conseiller Municipal de Croisilles.
Mr REYMBAUT Jean-Pierre, Conseiller Municipal de Tortequesne.
Mr ROUSSEL Eric, Maire Adjoint de Pelves.
Mr ROUSSEZ Yves, représentant le Syndicat de faucardement de la Sensée.
Mme SAUVAGE Corine, Conseillère Municipale d'Hordain.
Mr TABARY Daniel, Maire de Fremicourt.
Mr TANCHON Matthieu, Conseiller Municipal de Beaurains.
Mr TANTART Eric, Conseiller Municipal d'Ecoust Saint Mein.
Mr THIEVET Christian, Maire de Vis-en-Artois.
Mr TOUZE Sébastien, représentant la CAPH.
Mme TROUVE Caroline, représentant la DDTM 59 direction territoriale de Douai-Cambrai.
Mme VANRENTERGHEM Magdalena, représentant le Syndicat Mixte du SCOT du Cambrésis.
Mr VERLEENE Gérard, Maire Adjoint de Beugnâtre.
Mme VINIACOURT Béatrice, Conseillère Municipale de Monchecourt.
Mr WISSOCX Jean-Paul, Conseiller Municipal de Croisilles.

Mr DUE Gérard introduit la réunion en remerciant les participants et cède ensuite la parole à Mme BLIN Céline.

Mme BLIN Céline rappelle que la précédente série de commissions thématiques a permis de présenter les principaux points de l'état des lieux (état initial, diagnostic et scénario tendanciel) et les enjeux, orientations et mesures du document du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD). La présente réunion va consister à travailler sur le détail des mesures du PAGD en rapport avec la thématique de la commission.

La présentation est jointe en annexe.

Mr THIEBAUT Fabrice demande au sujet de la mesure O1-M2 s'il y a des syndicats d'assainissement agricole sur le territoire de la Sensée.

Mr DEBAVELAERE Michel répond qu'il y en a pour la vallée du Trinquise.

Mr THIEBAUT Fabrice et Mr FONTAINE Laurent souhaiteraient avoir l'inventaire des réseaux de drainage s'il existe.

Mr GLACET Jean-Marie explique qu'entre 20 et 100 hectares de surface drainée il faut faire une déclaration auprès de la DDTM et qu'au dessus de 100 hectares c'est une autorisation. La réglementation sur les zones humides peut aussi être appliquée.

Pour lui le drainage permet un tamponnement des crues ; l'eau pénètre mieux dans le sol car celui-ci est plus aéré, à la différence du phénomène de battance qui augmente le ruissellement des particules.

Il ajoute qu'une étude du Cemagref (Irstea) existe à ce sujet.

Pour ce qui est de la pollution amenée avec les eaux de drainage, elle est pour lui toujours possible. Pour l'azote résiduel, la mise en place de couverture hivernale (CIPAN) en hiver permet de piéger l'azote qui n'a pas été consommé par la culture. Pour l'entraînement possible d'autres phytosanitaires, il faut étudier avec l'agriculteur quelles solutions peuvent être mise en place pour ne plus traiter au moment où le drainage est efficace, c'est-à-dire en automne. C'est donc des conseils et des techniques à appliquer au cas par cas.

Pour la mesure O1-M3, il ajoute que la formation des professionnels via le certificat certiphyto et des particuliers est essentielle.

Mr DEBAVELAERE Michel demande à ce que l'on explique aussi que les techniques alternatives coutent plus chères que l'utilisation des phytosanitaires.

Mme LEFEVRE Patricia répond que c'est plutôt une question de communication et d'acceptation par les habitants.

Mr DE GUILLEBON DE RESNES Christophe est d'accord car les habitants de sa commune (Beaumetz-les-loges) n'acceptent pas la présence d'herbe sur les trottoirs. L'herbe ne peut plus être traitée aussi souvent avec les nouvelles pratiques.

Mr FUND Frédéric remarque que les habitants doivent savoir ce qu'ils veulent, soit des phytosanitaires sur leur commune soit des herbes, tout en sachant que selon leur choix la taxe sera plus ou moins élevée.

Mr GLACET Jean-Marie pense que les communes vont faire leurs expériences et qu'elles verront ensuite le bilan.

Mr HERBO Gustave cite les nouveaux lotissements et les zones industrielles qui peuvent aussi être concernés par la mesure O2-M1.

Mme LEFEVRE Patricia explique que le règlement d'assainissement le prévoit et que l'infiltration à la parcelle est souvent demandée aux collectivités.

Mr MERVEILLE Laurent se demande comment mettre en place l'infiltration à la parcelle quand on habite comme lui dans une commune (Beaumetz-les-Cambrai) qui fait l'objet régulier d'affaissements de terrain et où le sous-sol comporte de nombreux souterrains. Pour lui, ajouter de l'eau dans le sous-sol revient à augmenter les risques d'affaissements.

Mr FUND Frédéric précise que l'infiltration par les techniques alternatives, ne s'effectue pas à un seul endroit pour une rue entière, mais sur place là où tombe la goutte d'eau.

Mme LEFEVRE Patricia rajoute qu'il existe tout un panel de techniques alternatives, qui peuvent être adaptées au cas par cas.

Mr GLACET Jean-Marie indique que sur Béthune, il existe un groupement d'agriculteurs irriguants. Au sujet de la mesure O3-M3, il explique que s'il y a un problème d'abaissement de nappe, un mécanisme d'alerte existe avec différents seuils d'alerte minimale et maximale. Cette cellule sécheresse est gérée par le Préfet.

Une remarque est faite sur les pertes sur le réseau d'eau potable qui peuvent parfois s'élever jusqu'à 50% pour certaines communes.

Mr FUND Frédéric informe que toute eau prélevée fait l'objet de la redevance de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. L'eau perdue par des fuites de réseau retourne dans la nappe mais pas toujours au même endroit. Pour certaines communes, il y a une large marge d'action pour augmenter le rendement. Mais renouveler un réseau, cela signifie investir se qui représente une dépense qui en général se répercute sur le prix de l'eau payé par les habitants. Au sujet de la mesure O3-M5, il pense qu'elle sera difficile à mettre en place car elle touche le SCOT et porte atteinte à la Constitution.

Mr THIEBAUT Fabrice parle de la mesure O3-M6 et explique que les industriels achètent l'eau potable aux collectivités à des coûts beaucoup plus faibles que les habitants.

Mme LEFEVRE Patricia ajouterait à la mesure l'étude du recyclage des eaux usées et des eaux de process en plus des eaux pluviales avant tout nouveau projet de prélèvement d'eau.

Mr GLACET Jean-Marie explique qu'une forte ressource en eau est un atout pour attirer les industriels sur le territoire.

Mme LEFEVRE Patricia fait la remarque que cette ressource doit tout de même être protégée et qu'une réflexion sur les économies d'eau dès la construction d'une entreprise est importante.

Mr FUND Frédéric complète ces propos en parlant de l'optimisation possible entre la connaissance de la ressource en eau et les calculs économiques. Le rôle de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie apparaît alors important car elle possède déjà la connaissance sur la ressource en eau.

Mr HERBO Gustave signale au sujet de la mesure O7-M3 que certains médicaments ne sont pas épurés par les stations d'épuration (STEP).

Mme LEFEVRE Patricia précise qu'il faudrait tout d'abord connaître les médicaments que l'on retrouve dans les rejets de STEP et aussi savoir comment les traiter, ce qui n'est pas le cas.

Mr FUND Frédéric indique que c'est plus un problème pour la potabilisation de l'eau que pour les traitements des eaux usées. Pour la potabilisation, c'est une sorte de charbon actif qui est utilisé mais qui varie de type selon la molécule à éliminer. Il ajoute qu'il y a aussi un rapport coût et efficacité à prendre en compte. Pour le moment les résidus médicamenteux ne se retrouvent pas dans les eaux souterraines soit à cause du temps que ces substances mettent pour s'infiltrer jusqu'à la nappe soit parce qu'elles sont absentes dans les milieux insaturés. Pour les eaux usées, la nanofiltration ou l'ultrafiltration pourrait être utilisées pour retenir ces molécules mais ces techniques ne sont pas adaptées aux eaux sortant des STEP.

Mme LEFEVRE Patricia informe pour la mesure O7-M5, que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie aide financièrement au dé raccordement des réseaux d'eau pluviale de ceux d'assainissement.

Mr FUND Frédéric concède que c'est difficile pour les habitants qui doivent mettre en place un réseau séparatif. Il ajoute une remarque sur la mesure O7-M4 et l'assainissement non collectif qui doit être conforme aussi dans les zones d'alimentation de captage notamment dans le périmètre rapproché. Les installations doivent être conformes mais il doit y avoir aussi une adéquation entre la filière utilisée et le type de sol présent.

Mr DUE Gérard remercie les participants et conclut la réunion.